



Pour citer cet article :

Lafon (Robert), « L'équipe de psycho-pédagogie médico-sociale », *Sauvegarde de l'enfance*, n°1, janvier 1950, p. 38-45.



6 PER

SAUVEGARDE *DE L'ENFANCE*



1

CINQUIÈME ANNÉE :

REVUE DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES POUR LA SAUVEGARDE
DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Janvier 1950

Le N° : 100 fr.

LES IDÉES

ET

LES FAITS

L'équipe de psycho-pédagogie médico-sociale

L'amour et l'empirisme, d'une part, la raison et la science, d'autre part, paraissent se heurter ; la technique et l'intuition s'affrontent ; des hommes et des femmes « au grand cœur », des spécialistes particulièrement compétents, des pouvoirs dont on ne peut discuter le bien-fondé se rencontrent et s'appêtent encore à des luttes vaines ou amenuisantes. On parle d'autorité et de compétence, alors qu'il s'agit surtout d'action et d'efficacité. On élève un monstre polycéphale, qu'on sait non viable, plutôt que préparer la venue au monde d'un enfant bien constitué.

Chacun a ses impérieuses bonnes raisons, chacun a son indiscutable bonne volonté, chacun a ses authentiques moyens d'action, chacun peut apporter beaucoup et être très actif, mais chacun, s'il est sincère, se rend compte qu'il ne peut agir de façon efficace, étendue et durable que s'il fait appel aux autres.

Chacun aspire au « travail en équipe » et le proclame tout haut. Mais bien souvent il ne se rend pas compte qu'il se laisse leurrer par cette expression.

Il pense et même il réalise une « équipe » dont il est le chef et les autres les agents d'exécution. « Son équipe » n'est qu'un prolongement de lui-même, une extension et un accroissement de ses moyens d'action, mais elle reste ce qu'il était lui-même, c'est une fausse équipe, c'est un homme qui a mis des échasses ou qui

conduit une machine. Il a agrandi son corps, mais il n'a pas suffisamment enrichi son esprit. Or, ce qui fait l'équipe, ce sont des présences de corps et d'esprits, des additions de corps et d'esprits, une communion des corps et des esprits, une unité dans la pensée, dans la compréhension et dans l'action, une âme commune.

Une équipe n'est pas obligatoirement au départ une réunion autour de quelqu'un ; c'est un esprit commun, c'est une âme qui s'infuse au sein des futures cellules de l'équipe et c'est de la différenciation et de l'organisation de ces cellules que naîtra la tête, le chef.

A toute véritable équipe il faut d'abord un esprit. En matière de « sauvegarde de l'enfance », l'esprit de l'équipe est la « psycho-pédagogie médico-sociale ». Mots à consonances barbares qui font prétentieux et scientiste, mais qui marquent les inspirations et les disciplines originelles de cet esprit.

La psycho-pédagogie médico-sociale n'est pas une science nouvelle, c'est un état d'esprit, une attitude et une action d'une équipe devant l'infinie variété des problèmes soulevés par les influences réciproques de l'individu et de la collectivité et, plus particulièrement, de l'individu en difficulté de vie et d'adaptation dans une collectivité qui se croit définitivement structurée, organisée et équilibrée, mais qui est, elle aussi, en perpétuel devenir. Il s'agit, tout en respectant la personnalité de l'individu, qui porte en lui, quel qu'il soit, une réalité, une vérité même, de l'adapter à un monde mouvant, résultante actuelle et addition des multiples individualités présentes ou passées, fortes ou faibles, normales ou anormales.

C'est là tout le problème de la connaissance et de l'éducation des individus et des groupes, qu'il serait bien prétentieux et vain de reprendre si l'on ne pensait pouvoir y apporter, grâce à la psycho-pédagogie médico-sociale, non pas des méthodes, non pas des moyens nouveaux, mais une conception de travail en équipe, où chacun, après avoir répondu à un appel commun, après avoir subi un minimum de formation commune, et après avoir accepté des moyens d'expression et d'action et un esprit communs, fait bénéficier les autres de ses aspirations profondes, de ses pensées, de ses connaissances et de ses techniques.

Ame du travail en équipe du psychologue, du pédagogue, de l'assistante sociale et du médecin, la psycho-pédagogie médico-sociale se place à un carrefour des doctrines, des sciences, des pratiques et des attributions. Elle intéresse également les sociologues, les

juristes, les législateurs, les responsables de l'opinion publique et tous ceux qui participent, même pour une part très minime, à l'organisation, à l'orientation et à la défense de la vie individuelle et de la vie collective. Elle s'efforce, sans négliger les recherches philosophiques ou scientifiques et sans sous-estimer la valeur de l'intuition et de l'acquisition empirique, de mettre à la disposition de ceux-ci et de ceux-là un vocabulaire, des instruments de travail, des techniques d'analyse et de synthèse, et des moyens d'action analogues, simples et pratiques, à la portée de tous.

Le champ d'action de l'équipe de psycho-pédagogie médico-sociale se place aux limites des champs d'action de l'éducation nationale et de la santé, entre le normal et le pathologique, dans un territoire de frontières, mais sans frontières précises. Ses objectifs sont l'individu, la lignée et les groupes. Ses moments d'action vont depuis l'instant de la conception jusqu'à la préparation de l'être conçu à sa mission de géniteur et d'éducateur. Ses buts actuels sont les études et les actions sur les facteurs, les mécanismes et les conséquences des inadaptations, mais son but final est la prévention des anomalies de structure et de comportement des individus et des groupes par la bonne éducation et par l'organisation convenable de l'hygiène mentale.

Mais la psycho-pédagogie médico-sociale ne peut prendre corps que si des hommes et des femmes vont à elle, l'acceptent, se forment à son esprit et finalement se groupent en véritables équipes de psycho-pédagogie médico-sociale.

Tous les lecteurs de Sauvegarde connaissent les plans d'action et les réalisations des Associations régionales, des services ministériels intéressés et de la Commission interministérielle de coordination des services de protection de l'enfance déficiente, en danger moral ou victime de la guerre. Grâce à eux, la France a su tirer un magnifique profit des nombreuses réalisations antérieures, publiques ou privées, faciliter leur développement et leur perfectionnement et créer de nouvelles organisations d'action ou de coordination. Notre pays peut présenter actuellement un équipement sinon suffisant, du moins satisfaisant sur certains points ; cet équipement va du reste être augmenté d'une façon remarquable par la contribution importante apportée en 1949 par la Sécurité sociale.

Mais tout cela est encore très insuffisant en quantité et en qualité, tout cela est même menacé, car, à côté des problèmes matériels et financiers, il y a le problème majeur du personnel.

L'attention des pouvoirs publics, des Associations régionales et même des commissions internationales, comme la commission consultative de l'Union internationale de protection de l'enfance, est attirée à très juste titre sur la sélection, la formation et la situation des « éducateurs ». Il y a là une série de questions très importantes auxquelles il faut répondre d'urgence non par des vœux, mais bien par des décisions. Mais les problèmes des éducateurs, s'ils sont essentiels, ne résument pas à eux seuls tous les problèmes du personnel.

Le relèvement de l'enfance délinquante et la réadaptation de l'enfance socialement inadaptée demandent un personnel nombreux et varié, car ils exigent un ensemble de moyens et de personnes que l'on ne peut dissocier sans danger.

Pour bien comprendre les problèmes du personnel, il est essentiel de voir d'abord cet ensemble.

Dans le tableau ci-après (1) j'ai inscrit dans la première colonne les divers organismes ou services nécessaires à la protection et à la réadaptation de l'enfance inadaptée. Les autres colonnes sont réservées à la désignation du personnel, que j'ai indiqué pour chaque service en le divisant en quatre catégories :

Première catégorie : personnel devant être entièrement formé dans des écoles spécialisées.

Deuxième catégorie : personnel ayant déjà reçu une formation professionnelle, mais devant acquérir une spécialisation dans les écoles spéciales.

Troisième catégorie : personnel déjà spécialisé dans sa profession, mais pouvant bénéficier d'un enseignement dans une école spéciale, soit pour une partie de sa formation, soit pour un complément de spécialisation.

Quatrième catégorie : personnel n'ayant pas besoin d'une formation spéciale ou ayant besoin d'une simple mise au courant.

Ce tableau, dans lequel j'ai prévu l'éventuelle création du Conseil départemental de protection de l'enfance, comporte vraisemblablement des omissions ; je pense cependant qu'il montre l'essentiel : diversité des organismes et des services, variété du personnel, gamme des postes, rôle prépondérant et polyvalent de certains, possibilité pour un spécialiste déterminé soit de pouvoir changer de poste sans sortir de sa vocation et de sa profession (c'est le cas de l'éducateur spécialisé), soit de se trouver au centre de plusieurs

(1) Voir pages 42 et 43.

PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS POUR ENFANTS INADAPTES

ORGANISMES OU SERVICES	N°	CATEGO- RIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3	CATEGORIE 4
DEPISTAGE					
1° Service social Tribu- nal enfants.....	1		Assistante sociale spécialisée		Administrateur. Secrétaire.
2° Service social Conseil départemental de protec- tion de l'enfance	2				
DIAGNOSTIC					
1° Consultation d'hy- giène mentale infantile .	3		Assistante sociale spécialisée. Conseiller de psychologie. Conseiller de pédagogie.	Pédopsychiatre.	Secrétaire.
2° Centre d'observation.	4	Educateur- observateur.	Assistante sociale spécialisée. Conseiller de psychologie. Observateur pédagogique. Observateur de formation pro- fessionnelle.	Pédopsychiatre.	Administrateur. Econome. Secrétaire. Infirmier.
ACCUEIL					
1° Centre d'accueil ...	5	Educateur spécialisé.	Assistante sociale spécialisée.		Administrateur-Econome. Infirmier. Médecin.
2° Prison	6	Educateur spécialisé.	Assistante sociale spécialisée.	Criminologiste.	Gardien.
DECISION					
1° Conseil départemen- tal de protection de l'en- fance	7 ..		Assistante sociale spécialisée.	Juge des enfants. Pédopsychiatre.	Inspecteur population. Autres membres.
2° Tribunal d'enfants ..	8		Assistante sociale spécialisée.	Juge des enfants.	Assesseur du juge.

REEDUCATION									
1° En internat :	9	Educateur spécialisé.	Instituteur spécialisé, Moniteur de formation professionnelle spécialisé, Monitrice enseignement ménager familial, Assistant de psychothérapie.	Pédopsychiatre, Rééducateur sensorimotricité, Rééducateur parole, Moniteur éducation physique.	Administrateur, Econome-Secrétaire, Médecin, Infirmier.				
2° En cure libre :	10	Educateur spécialisé.	Instituteur spécialisé.		Econome.				
a) Classe de perfectionnement	11	Educateur spécialisé (si demi-internat).	Moniteur de formation professionnelle spécialisé, Monitrice enseignement ménager familial	Pédopsychiatre, Rééducateur sensorimotricité, Rééducateur parole, Moniteur éducation physique.	Administrateur, Econome-Secrétaire.				
Centres médico-pédagogiques externes.	12		Conseiller de psychologie, Assistante sociale spécialisée, Assistant de psychothérapie.						
b) Consultation de psychothérapie	13	Educateur familial.	Assistant de psychothérapie, Assistante sociale spécialisée.	Pédopsychiatre.	Secrétaire.				
c) Liberté surveillée.	14	Délégué permanent à la liberté surveillée.		Juge des enfants.	Délégué bénévole à la liberté surveillée.				
d) Placement familial	15	Educateur familial.	Assistante sociale spécialisée.		Inspecteur de la population, Administrateur de société de patronage.				
3° Post-cure	16	Educateur familial.	Assistante sociale spécialisée.						
RECLASSEMENT SOCIAL	17		Assistante sociale spécialisée.	Conseiller orientation professionnelle, Conseiller du travail.	Médecin d'entreprise.				
PREVENTION ET PROPHYLAXIE MENTALES	18	Educateur familial social	Assistante sociale spécialisée.	Pédopsychiatre, Psychiatre.	Assistante sociale, Médecins, Educateurs, Maîtres d'enseignement : primaire, secondaire, supérieur				
PROTECTION MORALE.									

situations et de pouvoir ainsi participer à la coordination des efforts entrepris pour la réadaptation de l'enfance (tels : l'assistante sociale spécialisée ; le pédo-psychiatre ou le juge d'enfants) : pour les uns situation avec possibilité de changement, pour les autres position-clé.

L'éducateur spécialisé a devant lui plusieurs voies avec toute une série d'échelons : éducateur spécialisé d'internat, éducateur spécialisé de home de semi-liberté, éducateur spécialisé d'observation, éducateur de centre d'accueil, éducateur de prison (nombreux postes pour anciens éducateurs de jeunes qu'une réforme des prisons peut laisser entrevoir), éducateur familial, éducateur familial scolaire, délégué permanent à la liberté surveillée, éducateur-chef, sous-directeur, directeur, etc.

Après avoir occupé les postes très absorbants et très fatigants des centres d'observation et des internats de rééducation exigeant un minimum de jeunesse, l'éducateur devrait pouvoir devenir éducateur familial, délégué permanent à la liberté surveillée, éducateur de prison, etc. L'expérience et le doigté acquis pendant le travail en internat sur des jeunes faciliteront considérablement la tâche de l'éducateur d'âge mûr dans le milieu familial et auprès des adultes.

Le tableau démontre suffisamment que partout plusieurs spécialistes sont nécessaires pour qu'il soit inutile d'insister. Partout il faut des équipes de spécialistes divers, équipes aux formules variées, non seulement pour chaque catégorie d'organismes, mais même aux formules multiples dans un même type d'organisme en fonction des personnalités qui constituent l'équipe.

Les uns auront une action permanente et profonde sur un petit nombre d'enfants ; les autres un rôle plus intermittent, plus particulier, plus technique ou scientifique sur de nombreux sujets ; point n'est besoin de chercher celui dont l'action est prépondérante.

Les uns détiendront le pouvoir administratif, les autres invoqueront le pouvoir judiciaire, mais tous posséderont le « pouvoir humain », c'est-à-dire le sens de la responsabilité des autres qu'ils ont acquis en acceptant d'agir sur les autres. Ce pouvoir, s'il n'est établi par aucune loi, n'en est pas moins important ; en répondant à une vocation d'éducateur (tous ceux qui figurent dans ce tableau aux catégories 1, 2 et 3 sont à des titres divers des éducateurs) ils se sont octroyé des droits et par contre-coup ils se sont imposé des devoirs particulièrement graves et impérieux.

Si l'équipe est authentique tout cela ne sera ni pesé ni mesuré, tout cela sera mis au service de l'équipe. Certes il faut à l'équipe une tête, mais cette tête n'est pas obligatoirement tel ou tel personnage. C'est celui qui, à côté de dons personnels, possède des connaissances et une expérience de l'humain normal et inadapté suffisantes pour comprendre ses coéquipiers, les aider et coordonner leurs efforts.

Dans l'état actuel des formations professionnelles, c'est bien souvent le médecin, le neuro-psychiatre, qui prend figure de chef pour des raisons faciles à comprendre ; mais celui-ci commettrait une grave erreur s'il centrait tout le problème de l'enfance inadaptée sur la pathologie et s'il considérait ses coéquipiers comme de simples agents d'exécution.

Aussi bien pour préparer les uns que pour élargir les horizons des autres, aussi bien pour se comprendre que pour donner à l'équipe une âme commune, il devient nécessaire de créer des écoles spéciales. La tâche essentielle de celles-ci sera de former du personnel de la catégorie 1, plus particulièrement des éducateurs, mais si elles veulent vraiment donner aux équipes de psycho-pédagogie médico-sociale une âme commune, elles ne pourront pas négliger de participer à la formation des autres.

Il n'y a de bon travail en psycho-pédagogie médico-sociale que dans le travail d'équipe, il n'y a de bonne équipe que si l'on a su créer un minimum de formation et d'esprit communs.

Dr. R. LAFON.

L'Institut de psycho-pédagogie médico-sociale de l'Université de Montpellier

(Propos sur une expérience de six ans)

Dès la naissance, en 1943, de l'Union régionale des œuvres sociales de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Montpellier, notre plan d'équipement prévoyait la création d'une « École de cadres », sans laquelle il nous paraissait impossible de mener notre tâche à bien. Cette école put être fondée très tôt, en novembre 1943, grâce à l'appui de M. le doyen Euzière et à la bienveillance de M. le recteur Sarraïl, sous l'égide du commissariat général à la Famille, par l'Union régionale, sous le nom d'Institut régional de psycho-pédagogie médico-sociale.